

COMMUNE DE CARCÈS**Carcès****DELIBERATION****N ° 2026-05****Publié le :****Objet :***Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2026*

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE HUIT AVRIL à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	25
Absent (s) :	
Excusé (s) :	
Procuration (s) :	2
Quorum nécessaire :	14

Monsieur RAVANELLO Alain, Maire, Présent**Adjointes municipales présentes :**

CHIAPELLO Amandine - BRISPOT John - TORRI Yvette - HERBEL Joseph -
PEYBERNES Colette - WASTEELS Dylan - GUIOT-PICQUART Sandrine - SCHMITT
Patrick

Conseillers municipaux présents :

STEFFAN Georges – JANVIER Nathalie – PRAEL Dominique – MARCHÉ Sandrine
MONDON Dimitri – ROUSSEAU Milena – BRUN Karl – CLÉMENT-PASSONI Marie
WAROUX Stanislas – VERMAND Marie-Hélène – CLAVIER Vincent – GARCIA
Christine – CORINO Pierre – PRIEUR Stéphanie – VERCELLONI David – COMBIER
Julie

Absents représentés :

DURAND Valérie – FERRETTO-REGGI Nicolas

Absents :**Secrétaire de séance :**

CLÉMENT-PASSONI Marie

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15,

CONSIDERANT que le projet de procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux ,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **à l'unanimité, ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026 tel qu'annexé.

Secrétaire de séance
Marie CLÉMENT-PASSONI



Pour extrait conforme,
Le Maire
Alain RAVANELLO

